**Agenda 2022-2023**

Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

Écolede Monnoir

2366, rue Docteur-Primeau

Marieville, (Québec) J3M 1E1

Tél. : (450) 725-2003 Télécopieur : (450) 460-2734

[courriel :](http://www.csdhr.qc.ca) epdemonnoir@csdhr.qc.ca

|  |
| --- |
| **IDENTIFICATION** |
| Nom de l’élève : |
| Adresse : |
| Ville : | Code postal : |
| Téléphone maison : | Ceci est l’adresse de : parent 1  parent 2 Tuteur  |
| Parent 1 : | Parent 2 : |
| Téléphone travail parent 1 : | Téléphone travail parent 2 : |
| Cellulaire parent 1 : | Cellulaire parent 2 : |
| Adresse courriel parent 1: | Adresse parent 2 : |
| **EN CAS D’URGENCE PERSONNE À CONTACTER AUTRE QUE LES PARENTS** |
| Nom : |
| Lien de parenté : |
| Téléphone maison : | Téléphone travail : |
| Cellulaire : |  |
| **DOSSIER MÉDICAL** |
| ALLERGIES OUI NON À QUOI ?  | ÉPIPEN OUI NON  |
| Autres particularités médicales : |

**Nous avons pris connaissance du contenu de cet agenda**

Signature de l’élève  Signature de l’autorité parentale



Horaire 2022-2023

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **HEURE** | JOUR 1 | **JOUR 2** | **JOUR 3** | **JOUR 4** | **JOUR 5** | **JOUR 6** |
| **7h40 – 7h50** | S U R V E I L L A N C E |
| **7 h50 – 8H00** | A C C U E I L |
| **8 h 00****1re Période** |  |  |  |  |  |  |
| **8 h 50**2e Période |  |  |  |  |  |  |
| **9 h 40 – 9 h 55**  | R É C R É A T I O N |
| **10 h 00**3e Période |  |  |  |  |  |  |
| **10 h 50**4e Période |  |  |  |  |  |  |
| **11 h40 – 13 h00** | D Î N E R |
| **13 h 05**5e Période |  |  |  |  |  |  |
| **13h55 – 14h10**  | R É C R É A T I ON |
| **14 h 15**6e Période |  |  |  |  |  |  |
| **15h05 – 15h20** | D É P A R T / A U T O B U S / S E R V I C E D E G A R D E |

****

**Le code de vie et son application**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Valeurs et règles** | **Comportements attendus** | **Raisons** |
| **RESPECT**Je me respecte, je respecte les autres et mon environnement. | * Je respecte les autres en paroles et en gestes.
* J’écoute et j’applique les consignes données par l’adulte.
* Je suis calme et je parle à voix basse dans l’école.
* Je demeure en silence dans mes déplacements pendant les périodes de classe.
* Je prends soin de mon école.
* Je m’habille de façon appropriée.
* J'utilise le matériel adéquatement et j'en prends soin.
 | Pour avoir des relations amicales et agréables avec les autres.Pour contribuer à un climat agréable pour tous.Pour me respecter et développer une image positive de moi.  |
| **ENGAGEMENT**Je suis responsable de ma réussite. | * J’ai mon matériel en tout temps.
* J’écoute activement en classe.
* Je fais le travail qui m’est demandé.
* Devant une tâche difficile, je persévère et je demande de l’aide.
* Je m’engage à terminer les tâches qui me sont demandées.
* Je remets les devoirs et signatures dans les délais demandés.
* Je suis ponctuel et présent à la bonne place au bon moment.
 | Pour réussir à accomplir le travail, pour m’améliorer et être fier de moi.Pour réaliser mes apprentissages.Pour développer mon sens des responsabilités. |
| **BIENVEILLANCE**Je m’engage à contribuer au maintien d’un climat bienveillant. | * Je prends soin des gens qui m’entourent.
* J’adopte un comportement pacifique en tout temps.
* Je résous mes conflits de façon pacifique.
* J’agis et je joue de façon sécuritaire.
* Je décourage et dénonce la violence et l’intimidation.
 | Pour contribuer à un climat d’école positif.Pour me faire accepter de manière positive et pour m'aider à gérer mes émotions.Pour me sentir en sécurité à l’école.  |

J’ai pris connaissance du code de vie de l’école De Monnoir et je m’engage à le respecter.

Signature élève\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Signature parent\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Parfois, tu pourrais avoir besoin d’un coup de pouce, voici ce que nous pourrions faire :**

* te rencontrer pour discuter avec toi,
* te faire accompagner par un intervenant de l’école,
* communiquer avec tes parents ou participer à une rencontre avec eux,
* suivre un plan d’intervention ou un plan d’action,
* établir un contrat avec des engagements,
* te faire remplir une feuille de route,
* toute autre mesure d’aide appropriée.

Écarts de conduite (billets blancs) – Étape 1

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Date** | **Écarts** | **Intervenant** | **Conséquence** | **Signature du parent** |
| 1 |  |  |  | Avertissement |  |
| 2 |  |  |  | Avertissement |  |
| 3 |  |  |  | Récréation guidée |  |
| 4 |  |  |  | 2 Récréations guidées |  |
| 5 |  |  |  | Réflexion écrite à faire avec le parent |  |
| 6 |  |  |  | Retrait d’une récréation + réflexion |  |
| 7 |  |  |  | Retenue midi |  |
| 8 |  |  |  | 2 retenues midi |  |
| 9 |  |  |  | Retrait pauses de la journée + rencontre TES |  |
| 10 |  |  |  | Retrait pauses 2 journées + appel aux parents |  |
| 11 |  |  |  | Rencontre avec la direction  |  |
| 12 |  |  |  | Plan de match pour encadrer les pauses (TES + direction) |  |

Plan de match

Écarts de conduite (billets blancs) – Étape 2

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Date** | **Écarts** | **Intervenant** | **Conséquence** | **Signature du parent** |
| 1 |  |  |  | Avertissement |  |
| 2 |  |  |  | Avertissement |  |
| 3 |  |  |  | Récréation guidée |  |
| 4 |  |  |  | 2 Récréations guidées |  |
| 5 |  |  |  | Réflexion écrite à faire avec le parent |  |
| 6 |  |  |  | Retrait d’une récréation + réflexion |  |
| 7 |  |  |  | Retenue midi |  |
| 8 |  |  |  | 2 retenues midi |  |
| 9 |  |  |  | Retrait pauses de la journée + rencontre TES |  |
| 10 |  |  |  | Retrait pauses 2 journées + appel aux parents |  |
| 11 |  |  |  | Rencontre avec la direction  |  |
| 12 |  |  |  | Plan de match pour encadrer les pauses (TES + direction) |  |

Plan de match

Écarts de conduite (billets blancs) – Étape 3

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Date** | **Écarts** | **Intervenant** | **Conséquence** | **Signature du parent** |
| 1 |  |  |  | Avertissement |  |
| 2 |  |  |  | Avertissement |  |
| 3 |  |  |  | Récréation guidée |  |
| 4 |  |  |  | 2 Récréations guidées |  |
| 5 |  |  |  | Réflexion écrite à faire avec le parent |  |
| 6 |  |  |  | Retrait d’une récréation + réflexion |  |
| 7 |  |  |  | Retenue midi |  |
| 8 |  |  |  | 2 retenues midi |  |
| 9 |  |  |  | Retrait pauses de la journée + rencontre TES |  |
| 10 |  |  |  | Retrait pauses 2 journées + appel aux parents |  |
| 11 |  |  |  | Rencontre avec la direction  |  |
| 12 |  |  |  | Plan de match pour encadrer les pauses (TES + direction) |  |

Plan de match

Billets rouges – Gestes graves

*Mépris, violence, agressivité*

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Date** | **Gestes – Code de vie** | **Intervenant** | **Conséquence** | **Signature du parent** |
| 1 |  |  |  |  |  |
| 2 |  |  |  |  |  |
| 3 |  |  |  |  |  |
| 4 |  |  |  |  |  |
| 5 |  |  |  |  |  |
| 6 |  |  |  |  |  |
| 7 |  |  |  |  |  |
| 8 |  |  |  |  |  |
| 9 |  |  |  |  |  |
| 10 |  |  |  |  |  |
| 11 |  |  |  |  |  |
| 12 |  |  |  |  |  |
| 13 |  |  |  |  |  |
| 14 |  |  |  |  |  |
| 15 |  |  |  |  |  |
| 16 |  |  |  |  |  |
| 17 |  |  |  |  |  |
| 18 |  |  |  |  |  |
| 19 |  |  |  |  |  |
| 20 |  |  |  |  |  |

**Violence et Intimidation**

La loi sur l’instruction publique (article 13, alinéa 1.1 et 3) définit ces deux phénomènes de la façon suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| **Intimidation**Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l’inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d’engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.  | **Violence** Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d’engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l’opprimer en s’attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.  |



|  |
| --- |
| **Comment vous ou votre enfant pouvez signaler un acte d’intimidation ou de violence si votre enfant est victime ou témoin?** |
| **En personne** **MC900234641[1]** | **À son enseignant ou à un adulte en qui il a confiance** |
| **Par courriel** | **EpDeMonnoir@csdhr.qc.ca** |
| **Au téléphone** | **450 725-2003** |
| **Par écrit****MC900433831[1]** | **Boite de courrier prévue à cet effet (billet déposé par l’élève) près des bureaux des éducatrices spécialisées.**  |

**Mesures d’intervention**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **ARRÊTER** | **NOMMER** | **SIGNALER** | **ÉVALUER** | **RÉGLER** | **FAIRE LE SUIVI** |
| * **Mettre fin à l’incident**
* **Intervenir verbalement**
* **Indiquer que ce comportement est inacceptable**
 | * **Décrire le comportement inacceptable**
* **Rappeler le comportement attendu**
 | * **Suivre la procédure pour signaler**
* **Indiquer l’endroit**
* **Nommer les personnes impliquées et le nombre de fois**
 | * **La durée**
* **Les rapports entre les personnes**
* **La gravité et l’impact**
* **La fréquence**
 | **Répondre aux besoins de :*** **La victime**
* **Les témoins**
* **L’auteur**
 | * **Faire un retour auprès des différentes personnes concernées par l’évènement**
 |

 

**CODE DE CONDUITE**

**UTILISATION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE**

Les ressources relatives aux technologies de l’information sont mises à ta disposition pour favoriser tes apprentissages. Cette utilisation est un privilège et non un droit.

1. J’utilise avec précaution l’équipement informatique qui m’est assigné.
2. Je conserve les paramètres de configuration (programmes, utilitaires, bureau, écrans de veille, etc.) initiaux ;
3. Je ne fais aucun téléchargement.
4. J’utilise internet pour aller chercher des ressources utiles à mon travail.
5. J’utilise le courriel pour recevoir ou transmettre des informations.
6. J’utilise un langage approprié dans mes courriels.
7. Je ne diffuse pas de photo ou de vidéo.
8. Je ne divulgue pas mes codes d’accès et mes mots de passe.

Je suis conscient(e) que la commission scolaire peut en tout temps avoir accès aux fichiers que j’ai sauvegardés.

Je suis conscient(e) qu’à défaut de me conformer à ces règles, des sanctions pourraient être appliquées telles l’interdiction d’accès aux ressources informatiques de l’école ou toute autre conséquence prévue aux règles de conduite de l’école s’appliquant aux élèves, et ce, selon la gravité de l’infraction.

J’ai pris connaissance de ces règles d’utilisation.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Élève Date

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Parents Date

*La politique et le code de conduite sur l’utilisation des TIC sont publiés sur le site web de la Commission scolaire dans la section Politiques et règlements.*



**règles de conduite pour les élèves admissibles au transport scolaire**

**objectifs**  Assurer la sécurité, le confort et le bon ordre dans les autobus scolaires.

**principe**  le transport scolaire est un service et ne peut être considéré comme un droit acquis.

**Une responsabilité partagée** Les parents doivent informer leur(s) enfant(s) des règlements du transport scolaire et des aspects de la sécurité. **Vous êtes également responsable de votre enfant jusqu’à l’arrivée de l’autobus pour l’embarquement et après le débarquement de celui-ci.**

Les parents n’ont pas le droit de monter à bord des autobus scolaires.

|  |
| --- |
| **résumé comportemental souhaité**Je dois me rendre promptement à mon siège; placer tous mes effets personnels sur mes genoux ou par terre entre mes pieds; bien m’adosser au dossier du siège; regarder en avant; parler calmement; demeurer assis tout le long du trajet; garder mon environnement propre en m’abstenant de boire et de manger; éviter toute forme de vandalisme. |

**au départ**

Dans la plupart des cas, les accidents en transport scolaire se produisent lorsque les élèves montent ou descendent de l’autobus. Voici les règles que nous jugeons essentielles afin d’assurer la sécurité de nos élèves lors du transport scolaire :

□ Je suis autorisé à voyager par le transport scolaire et j’utilise seulement le ou les circuits qui me sont assignés.

□ Je me rends à l’arrêt d’autobus désigné par le service du transport dix minutes avant l’arrivée de l’autobus.

* J’attends sur le trottoir ou en bordure de la route en respectant les autres élèves ainsi que la propriété d’autrui. Je n’empiète pas sur la route en attendant le véhicule.
* J’attends que l’autobus soit immobilisé avant de m’en approcher; je monte dans l’autobus en file en laissant la priorité aux plus jeunes.
* Au secondaire, je montre ma carte d’identité au conducteur s’il la demande.

**en autobus**

Les conducteurs et les conductrices d’autobus scolaires ont l’entière responsabilité de la discipline à bord de leur véhicule. Tous doivent les respecter et suivre leurs consignes.

* Je me dirige immédiatement à mon siège, je l’occupe et y demeure assis jusqu’à destination sans obstruer l’allée. Le conducteur ou la conductrice peut assigner des places.

 Je parle d’un ton normal et j’utilise un langage respectueux. Je m’abstiens de déranger ou de distraire le conducteur (ex. : crier, siffler, chanter, se lever…).

* Je ne lance et ne laisse aucun objet dans l’allée ou devant la sortie de secours. Je ne lance aucun objet à l’extérieur du véhicule. Je garde le véhicule propre et je ne jette rien par terre.

□ Je ne mange pas et je ne bois pas à l’intérieur du véhicule.

□ Je peux ouvrir la fenêtre avec la permission du conducteur. Je garde les mains et la tête à l’intérieur du véhicule.

□ Je ne fume pas, l’autobus scolaire est un lieu public et il est donc interdit de fumer.

□ Je ne touche à aucun mécanisme et/ou équipement de l’autobus pouvant nuire au travail du conducteur (ex. : les mécanismes des sorties de secours).

□ J’ai un comportement social convenable. Aucune bousculade, tiraillement, jeux impliquant un contact physique ne seront tolérés. Je ne peux me déplacer ou me tenir debout lorsque le véhicule est en marche.

□ Je ne m’adresse pas au conducteur quand le véhicule est en circulation; le silence est de mise lors d’une traversée de chemin de fer.

**à l’arrivée**

Il est important de rassembler ses effets personnels quelques minutes avant d’arriver au point de débarquement. Il faut bien s’organiser avant de descendre afin de ne rien échapper devant l’autobus.

* J’attends que l’autobus soit immobilisé avant de me lever, je descends en file en laissant la priorité aux plus jeunes.
* Si je demeure du même côté que l’emplacement de l’arrêt, je m’éloigne de l’autobus aussitôt descendu. Je dois me tenir assez loin du véhicule pour ne pas être capable d’y toucher tout en demeurant à la vue du conducteur.

□ Si je dois traverser la route, je le fais à 10 grands pas devant l’autobus, **jamais derrière,** en m’assurant que le conducteur et les automobilistes me voient; j’attends le signal du conducteur s’il y lieu.

* Mes parents sont responsables de moi dès que je suis descendu de l’autobus et au besoin dès que j’ai traversé la route de façon sécuritaire.

**Situations particulières**

* En cas d’accident ou de panne, j’écoute et je me conforme aux instructions du conducteur.
* Je n’endommage pas l’autobus. Les parents des élèves et/ou les élèves trouvés responsables seront sujets à une réclamation (ex. : déchirer les bancs, les brûler ou faire des graffitis…).

□ Je serai suspendu du transport pour une bataille, une agression, un geste indécent ou compromettant la sécurité, des paroles injurieuses envers le conducteur. Je serai également suspendu si je fume ou consomme toute substance illégale.

□ Je peux écouter de la musique à l’aide d’écouteurs dont le volume ne peut déranger les autres passagers.

□ Je n’utilise aucun appareil pouvant photographier ou filmer durant le voyage.

□ Je ne peux utiliser la sortie de secours à l’arrière de l’autobus pour monter ou descendre du véhicule.

**transport des effets personnels**

* Le conducteur doit s’assurer que je transporte des bagages à main qui n’entravent pas la sécurité.

 Seuls les bagages à main ne dépassant pas les dimensions 60cm x 32cm x 27cm sont permis.

□ Je m’assure de ne pas endommager le véhicule lors de la manipulation de mes équipements et de ne pas blesser ni incommoder les autres passagers. Je peux voyager avec un maximum de deux (2) bagages à main. Ces bagages doivent être tenus sur mes genoux ou déposés au sol entre mes pieds.

□ Je dois m’organiser pour placer tout mon matériel à l’intérieur de ces bagages à main. Ces bagages sont soit un sac à dos ou un sac de toile avec fermeture pour empêcher le matériel de se répandre à l’intérieur du véhicule.

**Mesures disciplinaires**

* Lorsque je ne respecte pas les règles de conduite, je risque de perdre, de façon temporaire ou permanente, mon privilège au transport.
* Lorsque j’ai un écart de comportement, le conducteur me donnera un avis écrit que je devrai faire signer par mes parents le soir même et remettre le lendemain à mon directeur d’école.

□ Lors du troisième avis écrit, je suis passible d’une suspension de transport de 3 jours.

□ Lors du quatrième avis écrit, je suis passible d’une suspension de transport de 5 jours.

□ Lors du cinquième avis écrit, je suis passible d’une suspension définitive de transport.

□ En tout temps, si j’ai un écart de conduite jugé grave, je pourrai être suspendu de transport pour une période allant jusqu’à la suspension définitive.

**Liste non exhaustive des équipements interdits**

Parapluie non-rétractable

* toboggan / traîneau
* planche à neige
* skis
* trottinette
* bâton de hockey et de baseball
* planche à roulettes
* sac et bâtons de golf
* instruments de grand format tels que : trombone; saxophone baryton; tuba; cor; guitare
* **Et tout autre objet jugé inapproprié**

Nb) les patins doivent obligatoirement être munis de protège lame et placés dans un bagage à main.

Nb) les animaux sont interdits

INFORMATIONS IMPORTANTES

 **Fréquentation scolaire**

**Fréquentation scolaire**

Conformément et dans les limites de la LIP, la fréquentation scolaire est obligatoire. L’élève fréquente l’école selon l’horaire.

**Horaire des élèves et surveillance des élèves**

Les élèves sont en classe de 7 h 50 à 11 h 45 et de 13 h à 15 h 10. Par contre, ceux-ci doivent être arrivée sur la cour d’école ***à partir de 7 h 40 et avant 7 h 50***, puis à partir de 12 h 45 et avant 13 h au timbre de la cloche pour permettre qu’ils soient ponctuels en classe. Le service de garde étant ouvert de 6 h 30 à 18 h, les élèves non-utilisateur ne peuvent être sur la cour entre ces heures.

**Retards et absences**

Lorsque les portes de la cour (portes 3, 5 et 6) sont barrées pour permettre un contrôle des allées et venues, l'élève accède à l'école par la porte avant (porte 1 : administration). Il se présente alors au secrétariat pour signifier son arrivée.

Tout retard ou absence doit être motivé par les parents. Vous pouvez le faire en communiquant avec l'école au 450-725-2003 au poste 3815 en laissant un message, si nécessaire, ou en utilisant l’application Mozaïk Parent. Afin de maximiser l’impact des apprentissages, nous vous recommandons de privilégier les rendez-vous médicaux et autres en dehors de l’horaire de l’élève ou en après-midi.

**Les voyages sur temps de classe**

#### Il est à noter que l’enseignant n’a pas à fournir de travaux pour la période du voyage ou de l’activité.

1. Il est de la responsabilité des parents de contacter l’enseignant et de prendre une entente avec celui-ci pour la reprise des travaux si nécessaire.
2. Lors des examens, la présence des élèves est requise. Vous pouvez connaître les principaux moments d’évaluation en consultant le résumé des normes et modalités d’évaluations remis en début d’année.
3. Nous vous invitons à nous informer des dates connues dès que possible.

#### **Tempêtes**

Lors des journées de tempêtes, l’école ET le service de garde sont fermés. Veuillez consulter le site internet de la CSSDHR, la page Facebook de l’école ou consulter les médias pour vérifier l’ouverture ou la fermeture des écoles.

 **Dîners à l’école**

 Horaire des dîners

|  |  |
| --- | --- |
| 11 h 45 à 12 h 15 : 1er cycle et 3e annéeGroupes du 1er étage | 12 h 15 à  12 h 45 : 4e année et 3e cycleGroupes du 2e étage |

Un service de traiteur est offert pour le service d’un repas chaud et/ou froid. Le menu mensuel se trouve sur la page arrière de l’agenda. Certains items séparés sont aussi disponibles.

L'école offre deux types d’encadrement aux enfants inscrits aux dîners à l'école :

1. Inscription au service de garde;
2. Inscription au service des dîneurs (surveillants à la cafétéria).

Seuls les élèves dont les parents ont choisi de bénéficier de la surveillance du midi et ont acquitté les frais s’y rattachant pourront se trouver sur la cour-école durant l’heure de dîner. Pour les élèves qui mangeront à l’occasion à l’extérieur, ils doivent remettre une note écrite signée et datée du parent à l’enseignant.

Pour les élèves non-inscrits, qui dînent à l’extérieur, ils pourront être présents sur la cour d’école à compter de 12 h 45. Au besoin, les élèves qui dînent habituellement à l’extérieur de l’école pourront bénéficier de façon occasionnelle de la surveillance du midi, en acquittant les frais en vigueur. Veuillez vérifier auprès du secrétariat de l’école.

**Récréations**

Aucun objet de la maison n’est autorisé sur la cour. Les récréations sont toujours prises à l’extérieur à moins de conditions climatiques ou de l’état de la cour école nuisant à la sécurité des élèves.

Lors de pluie ou de froid intense, les élèves demeurent en classe où ils s’occupent à des jeux calmes. De jeunes parrains du 3e cycle assistent chaque groupe lors de cette pause. Les enseignants responsables de la surveillance circulent dans le corridor attitré.

**Situations d’urgence**

Si l’école se voit dans l’obligation de retourner les élèves à la maison avant l’heure prévue pour la fin des cours, les parents doivent prévoir un endroit où leur enfant pourra être reçu en tout temps et s’assurer qu’il connaît cet endroit.

1. Les parents des enfants qui subiront des accidents sans gravité seront avisés de l’incident par le personnel.
2. Pour toute autre intervention médicale, l’école tentera de rejoindre les parents. Des frais de transport en ambulance pourront être exigés le cas échéant.
3. Un numéro d’urgence doit être inscrit au début de l’agenda pour nous permettre de rejoindre un adulte responsable si vous n’êtes pas joignable en nous indiquant le lien de parenté avec la personne.

**Accidents et maladies**

En cas d'accident, l'école ne peut donner que les premiers soins :

En conséquence :

a) Les enfants qui ne se sentent pas bien, malade, fiévreux, compte tenu de ce que nous pouvons offrir, doivent demeurer à la maison et revenir lorsqu’ils seront aptes et disponibles aux apprentissages.

b) L'enfant blessé ou ayant une condition particulière qui aura un billet médical ou un plan d'intervention adapté et dont *les parents auront accepté les responsabilités* qui découlent de la situation, pourra profiter d'un encadrement différent pour les récréations et l'heure du repas.

c) Certaines maladies infectieuses sont à déclaration obligatoire de la part de la santé publique, dont la pédiculose (poux et lentes). Il est donc primordial de contacter le secrétariat de l’école qui se chargera d’effectuer le suivi auprès du CLSC, des parents des autres élèves ou toutes autres personnes concernées directement.

d) Si un médicament doit être administré à l’école, le formulaire d’autorisation doit être complété et une copie de la prescription avec posologie doit accompagner le médicament. Le formulaire est disponible au secrétariat de l’école.

**Service de garde en milieu scolaire**

L’école de Monnoir offre aux élèves inscrits à l’école un service de garde subventionné avant et après les classes, le midi et lors des journées pédagogiques. Le ou la technicienne assure la coordination du service. Vous pouvez communiquer avec cette personne au 450-725-2003 poste 3899.

**Circulation**

**Parents à l’école/visiteurs**

Toute personne qui se présente à l'école doit s'adresser au secrétariat en entrant par la porte 1. Notamment pour la sécurité des élèves et le respect des apprentissages, les parents se présentent au secrétariat lorsqu'ils doivent parler, remettre un objet ou reprendre en charge leur enfant. Les parents ne sont pas autorisés à circuler dans l’école et sur la cour. Pour rencontrer un membre du personnel, vous devez prendre rendez-vous. Vous pouvez laisser un message au secrétariat demandant à l’intervenant de vous rappeler dès que possible.

**Transport scolaire**

Le transport relève du centre de services scolaire. Le responsable du transport du centre de services scolaire œuvre au centre administratif situé à St-Jean-sur-Richelieu. Vous pouvez les joindre au (450) 359-6411. Tout transport lors des sorties éducatives est soumis aux présentes règles de conduite et mesures de sécurité. Veuillez prendre connaissance des règlements de la politique de transport.

**Stationnement**

Pour la sécurité des élèves, aucun véhicule n'est autorisé à circuler sur la cour ou sur les chemins piétonniers asphaltés à proximité de l’école. Les parents et visiteurs doivent stationner dans les rues avoisinantes et ne peuvent pas utiliser le stationnement de l'école réservé aux membres du personnel des deux écoles (Monnoir et MET). Le débarcadère est réservé au transport scolaire, autobus et berlines. Seul le stationnement réservé aux personnes handicapées devrait être utilisé par les parents utilisateurs disposant d’une vignette.

**Cyclistes / planche à roulettes / patins à roues alignées**

L'école n'est pas responsable des bicyclettes que peuvent utiliser les élèves pour se rendre à l’école. Elle met à la disposition des cyclistes des stationnements à vélos aux entrées de la cour. Aucun espace dans les corridors de l’école ne permet le rangement des patins et planches pendant la journée. Pour la sécurité de tous, il est interdit de circuler dans le stationnement et sur la cour avec leur moyen de transport.

**Circulation dans l’école**

En tout temps, les déplacements dans l’école doivent se faire de façon sécuritaire, calme et être autorisés par un membre du personnel. Après les heures de classe, il est défendu de retourner dans les couloirs et classes pour récupérer le matériel oublié.

 **Protection des non-fumeurs**

L’école de Monnoir applique la loi et la politique du centre de services scolaire relativement à la protection des non-fumeurs. Elle exige de tous (parents-personnel-élèves) de ne pas fumer dans l’édifice, sur le terrain de l’école et/ou en présence des élèves.

**Matériel périssable**

Chaque élève doit avoir en sa possession le matériel périssable de la liste des effets scolaires de sa classe. Ce matériel est renouvelable au cours de l’année au besoin.

**Casiers**

Chaque enfant partage son espace de rangement avec un autre élève. Par conséquent, ses effets personnels doivent être identifiés. Les objets qui traînent sont quotidiennement placés dans la boîte d'objets perdus et à la fin de chaque étape, ceux-ci seront dirigés vers un comptoir familial.

**Centre de documentation : bibliothèque et laboratoires mobiles**

Les pertes ou bris vous seront facturés. Quatre laboratoires d’ordinateurs portables sont branchés en réseau et mis à la disposition des élèves selon un horaire établi entre groupes-classes. Un responsable assure le suivi. Une personne autorisée assure la gestion du site Internet de l’école. D’autres appareils, aussi reliés en réseau, permettent aux élèves de compléter leurs travaux et leurs recherches en classe. L’utilisation de la technologie d’information est soumise à la politique adoptée par le centre de services scolaire.

**Collecte et publicité**

Aucune collecte d'argent n'est autorisée dans l'école sans son approbation au conseil d’établissement. Conformément aux décisions du conseil d’établissement, l'école accepte toutefois de collaborer avec les organismes dont les mandats (organismes à but non lucratif) recoupent ceux de l'école. Les dépliants destinés aux parents seront transmis par courriel.

**Tenue vestimentaire**

L’élève doit avoir un habillement propre et soigné. Le port d’une tenue vestimentaire appropriée est de mise à l’école : vêtements sans logo violent, vêtements qui descendent sur la cuisse, masque la taille et ne permettant pas de voir les sous-vêtements. Le port d’un chapeau, tuque ou casquette à l’intérieur des classes et du gymnase n’est pas permis. Pour des raisons de sécurité, lors de certaines activités, l’école peut interdire le port de bijoux et de certaines chaussures non sécuritaires. (Aucun souliers à talons-haut autorisés, sandale attachée à l’arrière fortement recommandée).

**Allergies**

En raison de leur caractère allergène, certains aliments pourraient être interdites au sein d’une classe ou d’un groupe de service de garde si un élève est allergique (noix, arachides, etc.). Dans la mesure du possible, nous vous demandons de limiter au maximum les recettes comprenant ces substances allergènes. Il faut comprendre que la santé et la vie de certaines personnes en dépendent. Pour la sécurité de tous, aucun partage de collations ne sera autorisé entre élèves.

**Appareils électroniques**

Les appareils électroniques de type cellulaire, tablettes ou autres ne sont pas autorisés à l’école.

**Services éducatifs**

**Les communications**

Outre les contacts personnels (messages personnels, appels téléphoniques, rendez-vous, rencontres), plusieurs outils formels de communication sont utilisés par l'école :

* L’agenda est le premier document permettant la collaboration entre la famille et l’école, principalement avec les enseignants de l’élève. Nous vous prions, pour toutes situations concernant votre enfant, de prioriser une première communication avec le titulaire de votre enfant. Celui-ci pourra ensuite diriger, s’il y a lieu, vos communications vers la bonne personne, le bon intervenant ou la direction responsable du niveau de votre enfant.
* Le résumé des normes et modalités remis en début d’année, vous informe des différentes communications officielles prévues au cours de l’année et de la modalité pour y accéder.
* De plus, le site Internet, la page Facebook de l'école ainsi que l’Info de Monnoir, transmis mensuellement par courriel, contiennent toutes les données publiques et pertinentes au suivi scolaire de votre ou vos enfants.

**Les services complémentaires**

Divers services de soutien sont disponibles à l’école pour soutenir nos élèves dans leurs apprentissages : soutien pédagogique enseignant, orthopédagogie, orthophonie, psychoéducation et soutien par des techniciennes en éducation spécialisée.

**Service de garde**

Extrait du document des *Règles de régie interne* disponible sur le site internet de l’école.

**Heures d’ouverture**

Le matin : 6 h 30 à 8 h (début des cours)

Le midi : 11 h 40 à 13 h 05

En fin de journée : 15 h 05 (fin des cours) jusqu'à 18 h

**Modalités de paiement**

Les frais de garde seront facturés selon la grille de paiement qui vous sera remise en début d’année. Les frais peuvent être payés par Internet pour les clients de la Caisse Populaire, de la Banque Nationale, de la Banque de Montréal, de la Banque Royale, de la Banque Laurentienne, en argent ou par chèque. Si le paiement est fait par chèque, au nom du *Centre de services* *scolaire des Hautes-Rivières* en **inscrivant le nom de l'enfant au bas du chèque.**

**Journées pédagogiques**

Vous devez remplir le formulaire FORM pour inscrire votre enfant aux journées pédagogiques.  Lors de ces journées, des frais supplémentaires peuvent s’ajouter aux frais de garde pour des sorties ou des activités spéciales.  Les périodes d’inscription pour ces journées se terminent habituellement deux semaines précédant la journée pédagogique.

**L’aide aux travaux scolaires**

Une période de 30 minutes est également réservée pour les enfants désirant effectuer leurs travaux scolaires. Toutefois, les parents doivent en assurer le suivi.